

DROIT ADMINISTRATIF : ACTION ET CONTROLE DE L'ADMINISTRATION

Auteurs : Clotilde Deffigier et Hélène Pauliat, Université de Limoges



LEÇON 1. L'ACTE ADMINISTRATIF UNILATÉRAL

Section 1. La notion d'acte administratif unilatéral

§1. La spécificité de l'acte administratif unilatéral

A. La distinction du contrat et de l'acte administratif unilatéral

B. Acte administratif et document administratif

1. La définition du document administratif
2. Le droit à communication des documents administratifs
3. Les modalités du droit à communication

§2. La définition de l'acte administratif unilatéral

A. La nature administrative de l'acte

1. L'acte émane d'une autorité administrative
2. L'acte émane d'une personne privée
 - a) La personne privée gérant un service public administratif
 - b) La personne privée gérant un service public industriel et commercial

B. Le caractère de l'acte : acte faisant grief, acte décisoire

1. Les actes gravitant autour d'une décision administrative
2. Les circulaires
3. Les directives et les lignes directrices
4. Certaines mesures dans le domaine de la régulation
5. Les mesures d'ordre intérieur
6. L'unification du critère de justiciabilité des actes de droit souple par l'arrêt
CE, Sect., 12 juin 2020, GISTI

C. Les catégories d'actes administratifs

1. La distinction acte réglementaire/acte non réglementaire/acte individuel
2. La distinction acte créateur de droits/acte non créateur de droits

Section 2. Le régime juridique de l'acte administratif unilatéral

§1. L'élaboration de l'acte administratif unilatéral

A. La compétence de l'auteur de l'acte

1. La compétence primitive de l'auteur de l'acte
2. La compétence déléguée
3. La compétence supposée

B. La procédure d'adoption de l'acte

1. Des éléments peu contraignants
 - a) La forme de la décision
 - b) Les consultations
2. Des éléments déterminants
3. Le cas particulier de la décision administrative automatique



§2. L'application de l'acte administratif unilatéral

A. L'entrée en vigueur de l'acte

1. Le principe : l'entrée en vigueur à la date de la publication
2. Les exceptions
 - a) L'entrée en vigueur rétroactive
 - b) L'entrée en vigueur différée

B. L'exécution de la décision administrative

1. L'exécution de l'acte par des sanctions
2. L'exécution de l'acte d'office

§3. La disparition de l'acte administratif unilatéral

A. Les principes généraux

1. Des intérêts contradictoires à concilier
2. Des distinctions essentielles

B. L'abrogation de l'acte

1. L'évolution jurisprudentielle
2. Le régime actuel de l'abrogation

C. Le retrait de l'acte

1. L'évolution jurisprudentielle
2. Le régime actuel du retrait

LEÇON 2. LES CONTRATS ADMINISTRATIFS

Section 1. La notion de contrat administratif

§1. Le critère organique du contrat administratif

A. Le principe : la présence de personnes publiques parties au contrat

1. Une exigence constante : une personne publique partie au contrat
2. La présomption d'administrativité : deux personnes publiques parties au contrat

B. Des atténuations partielles du critère organique

1. Le mandat : une atténuation logique
2. L'objet du contrat : une atténuation désormais disparue

§2. Le critère matériel du contrat

A. Les clauses impliquant que le contrat relève du régime exorbitant des contrats administratifs

1. La détermination du critère
2. La précision du critère

B. Le lien avec le service public

1. La participation du cocontractant à l'exécution même du service public
2. L'exécution même du service public par l'administration

Section 2. Le régime juridique du contrat administratif

§1. La formation du contrat administrative

A. L'autorité compétente

B. Le choix du contrat et du cocontractant

1. Le choix entre marché et concession
2. La possibilité pour une personne publique de se porter candidate à un contrat de la commande publique

§2. L'exécution du contrat administratif

A. Les rapports contractuels classiques

1. La prédominance des obligations du cocontractant de l'administration
 - a) Des obligations systématiques



b) Des droits essentiels

2. L'importance des prérogatives de l'administration contractante

- a) Le pouvoir de direction et de contrôle
- b) Le pouvoir de sanction
- c) Le pouvoir de modification unilatérale
- d) Le pouvoir de résiliation unilatérale

B. L'altération des rapports contractuels

- 1. Le fait du prince
- 2. La théorie de l'imprévision
 - a) Les conditions de l'imprévision
 - b) Les conséquences
- 3. La force majeure
 - a) Les conditions
 - b) Les conséquences

§3. Le contentieux du contrat

A. Les recours en référé

B. La compétence étendue du juge de plein contentieux

- 1. L'extension constante de la compétence du juge de plein contentieux
- 2. La responsabilité contractuelle

C. La compétence résiduelle du juge de l'excès de pouvoir

- 1. Le champ d'application du Recours pour excès de pouvoir (REP) en matière contractuelle
 - a) L'absence de principe de REP contre le contrat
 - b) La disparition du REP contre les actes détachables du contrat
- 2. Les moyens invoqués à l'appui du REP

LEÇON 3. LA POLICE ADMINISTRATIVE

Section 1. La définition de la police administrative

§1. Le critère de la police administrative

- A. L'apparente simplicité du critère finaliste*
- B. La mise en œuvre délicate du critère finaliste*

§2. Les finalités de la police administrative

- A. La trilogie classique : sécurité, salubrité, tranquillité*
- B. Respect de la dignité de la personne humaine et conception renouvelée de l'ordre public*

Section 2. Le pouvoir de police administrative

§1. Les titulaires du pouvoir de police

- A. Les titulaires du pouvoir de police administrative générale*
 - 1. L'identification des titulaires
 - 2. La concurrence des titulaires
- B. Les titulaires du pouvoir de police administrative spéciale*
- C. La rencontre des titulaires du pouvoir de police générale et des pouvoirs de police spéciale*

§2. L'étendue du pouvoir de police

- A. Le contenu du pouvoir de police*
 - 1. La nature des mesures
 - 2. L'obligation d'agir
- B. Le contrôle du pouvoir de police*
 - 1. Un contrôle approfondi de la légalité de la mesure



LEÇON 4. LE SERVICE PUBLIC

Section 1. La notion de service public

§1. Les caractères généraux du service public

- A. Une définition approximative*
- B. Des éléments déterminants*

1. Le lien à une personne publique
2. Le but d'intérêt général

§2. Les catégories de services publics

- A. La distinction française traditionnelle : service public administratif / service public industriel et commercial*

1. Le critère de distinction
2. La relativité de la distinction

- B. La distinction européenne : service d'intérêt économique général / service non économique d'intérêt général*

1. Une distinction délicate
2. Une distinction économique

Section 2. Le régime juridique du service public

§1. La gestion du service public

- A. La nature de la personne gestionnaire*

1. La gestion par une personne publique
 - a) Le mécanisme de la régie
 - b) La gestion par une personne publique distincte de la personne créatrice
2. La gestion par une personne privée

- B. Les techniques de gestion*

§2. Les lois du service public

- A. Le principe de continuité*
- B. Le principe d'égalité*
- C. Le principe d'adaptation constante*
- D. Le principe de neutralité*

LEÇON 5. LE RECOURS POUR EXCES DE POUVOIR

Présentation : Les caractères généraux du recours pour excès de pouvoir (REP)

Section 1. Les conditions de recevabilité du recours pour excès de pouvoir

§1. La situation du requérant

- A. L'intérêt à agir du particulier*

1. L'intérêt peut être attaché à la personne du requérant
2. L'intérêt peut être attaché à la situation du requérant

- B. L'intérêt à agir des personnes morales*

§2. La nature de l'acte attaqué

§3. Le délai

§4. L'absence de recours parallèle

Section 2. Les cas d'ouverture du recours pour excès de pouvoir



§1. Les illégalités externes

A. L'incompétence

1. Les formes de l'incompétence
2. Les effets de l'incompétence

B. Les vices de forme et de procédure

§2. Les illégalités internes

A. Le détournement de pouvoir

1. Un cas d'ouverture subjectif
2. Une preuve difficile à établir

B. La violation de la loi

1. La violation directe de la règle de droit
2. L'illégalité relative aux motifs
 - a) Le contrôle des motifs de droit
 - 1° L'acte est pris en dehors du champ d'application de la loi
 - 2° L'acte manque de base légale
 - 3° La mauvaise interprétation de la règle de droit
 - b) Le contrôle des motifs de fait
 - 1° L'exactitude matérielle des faits
 - 2° La qualification juridique des faits
 - L'opération de qualification
 - L'intensité du contrôle du juge

LEÇON 6. LA RESPONSABILITE ADMINISTRATIVE

Section 1. Les principes généraux de la responsabilité administrative

§1. La spécificité de la responsabilité administrative

A. La consécration jurisprudentielle

B. La distinction avec les autres formes de responsabilité

§2. Le schéma traditionnel de l'engagement de la responsabilité administrative

A. Le fait générateur

B. Le préjudice

1. Les caractères du préjudice
2. La nature du préjudice
3. La réparation du préjudice

C. Le lien de causalité

1. La notion de causalité
2. La cause étrangère
 - a) La force majeure
 - b) La faute de la victime
 - c) Le fait d'un tiers

D. L'imputabilité

Section 2. La responsabilité pour faute

§1. Les caractères de la faute

A. La notion de faute

1. L'acte fautif
 - a) Les variétés de fautes
 - b) Acte fautif et illégalité
2. La preuve de la faute

B. Le degré de la faute



1. La recherche généralisée d'une faute
2. L'exigence résiduelle d'une faute lourde

§2. La responsabilité de l'administration et de ses agents

A. La distinction faute personnelle / faute de service

1. Les catégories de fautes personnelles
 - a) La faute commise totalement en dehors de l'exercice de la fonction
 - b) La faute commise dans l'exercice de la fonction, mais particulièrement grave ou révélant une intention de nuire
 - c) La faute personnelle non dépourvue de tout lien avec le service
2. La spécificité de la faute personnelle

B. Le cumul de responsabilités

1. Le cumul en cas de pluralité de fautes
2. Le cumul en cas de faute unique

C. Les actions récursoires

1. L'action de l'administration contre son agent
2. L'action de l'agent contre l'administration

Section 3. La responsabilité sans faute

§1. La responsabilité pour risque

A. La responsabilité liée à un danger

- 1 - Les choses dangereuses
2. Les activités dangereuses
3. Les situations dangereuses

B. La responsabilité à l'égard des collaborateurs occasionnels du service public

§2. La responsabilité fondée sur la rupture d'égalité devant les charges publiques

A. La responsabilité du fait des lois et conventions internationales

1. L'activité législative
2. L'activité internationale

B. La responsabilité du fait des décisions administratives régulières

1. L'édition de décisions administratives régulières
2. Le refus de prêter le concours de la force publique

Section 4. Les régimes spéciaux de responsabilité

§1. Les régimes spéciaux fondés sur la faute

A. La responsabilité des membres de l'enseignement public

B. La responsabilité du fait des accidents de véhicule

C. La responsabilité du fait du service de la justice

§2. Les régimes spéciaux en l'absence de faute

